



# **LIGUE DE PROVENCE DE BASKET BALL**

45, Rue de la Maurelle 13013 MARSEILLE

☎ 04 96 13 05 60 - ☎ 04 96 13 05 61

site : [www.basketprovence.fr](http://www.basketprovence.fr) - Email : [ligue@basketprovence.fr](mailto:ligue@basketprovence.fr)

## **Compte rendu du Bureau Directeur du 12 avril 2013 à Marseille BD N° 05/2013-2014**

Membres présents : BRUYERE Jean Pierre, CERASE Jean Louis, CORDIER Adrien, HEINRICH Béatrice, NERIN Cyrille, PEREIRA Georges, PETITBOULANGER Arnaud, ROUGER Jean Claude, THOMAS Bernard, VAN HUFFEL Marie Pierre, ZAZZI Daniel

Invités présents : ARNAUD Philippe (expert comptable), Brice GRAZZINI (Avocat)

### **Ouverture du Comité Directeur à 9h30**

Présentation de Maître Grazzini, Philippe Arnaud (expert comptable SAS auditeur) aux membres au Bureau Directeur.

Présentation de la situation de détournement de fonds de l'association par Michel Catoire, trésorier décédé de la Ligue de Provence.

Retour sur le déroulement des faits :

- Suite au décès, récupération des documents au domicile de Michel Catoire.
- Situation découverte début janvier 2014, après analyse des documents (chèques sans chèque et talons de chèques vierge)
- Mise en place de la reprise de la comptabilité par la société SAS auditeur, courant janvier 2014
- Prise d'informations auprès du Club de SAPELA Basket 13
- Consultation d'un avocat le 1er avril 2014
- Tenue d'un Bureau Directeur exceptionnel

Intervention Marie Pierre Van Huffel, il n'y a pas de faute d'une personne en particulier dans le suivi de la comptabilité, autre que le trésorier général. Il faut repenser le fonctionnement de la Ligue quant à la trésorerie.

Intervention de Philippe Arnaud :

- La situation présente, est bien connue du monde associatif, le point négatif est de mettre le trésorier et le payeur sous la même personne.
- Première mission, prendre en main la comptabilité pour clôturer l'exercice en cours.
- En utilisant l'existant, la comptabilité a été refaite entièrement.
- Depuis le 1er mai 2013, 34 788 € reste des sommes non tracées (chèques entre 600 et 1200 €)
- D'autres demandes de chèques sont actuellement en cours.
- Après étude, il fait état d'une somme d'environ 68 000 € non comptabilisée, portant le total à environ 100 000 €. Une étude sur l'antériorité sera effectuée.
- Le bilan 2014 sera présenté à l'assemblée générale, qui fera apparaître une somme non allouée en attente de remboursement. Cette somme sera provisionnée en attente des démarches de justice.
- Consultation d'un avocat pour étudier les démarches qui vont en suivre.

Intervention de Maître Grazzini :

- La principale difficulté est l'absence de la personne pour procéder à des poursuites pénales la concernant.
- La nécessité d'un dépôt de plainte se fait évidente, pour protéger la ligue de Provence, et découvrir d'éventuelles complicités.
- Au niveau du fonctionnement interne, le président ne peut pas être mis en cause en raison de la délégation faite au trésorier.
- Les procédures de signature des chèques sont complètement à revoir en interne.
- Une déclaration de sinistre sera entreprise, auprès des assurances couvrant la Ligue.
- Une plainte sera déposée devant le procureur de la république sur cette situation, au nom de la Ligue, avant fin avril.

Intervention de JPB, une information a été faite à la FFBB, le 2 avril 2014, avec une réponse du Président Fédéral en date du 4 avril 2014.

Intervention Marie Pierre Van Huffel, confirme son soutien à Jean Pierre Bruyère.

Intervention de Bernard Thomas, souhaite qu'une information soit faite aux clubs pour les informer de la situation. Me Grazzini, travaille sur un projet de contenu, pour informer les clubs de la situation vécue par la Ligue et sensibiliser les clubs qui auraient le même mode de fonctionnement.

Depuis début janvier, la Trésorerie et la comptabilité sont maintenant totalement séparées.

Jean Pierre Bruyère propose de mandater SAS auditeur pour gérer comptabilité de la Ligue de Provence, et propose de mandater Me Grazzini pour défendre les intérêts de la Ligue et entamer toutes les démarches qui seront faites. **Adopté à l'unanimité**

Intervention Bernard Thomas : Dans quel délais seront entamés les procédures. Me Grazzini informe que les délais seront assez courts car les éléments rassemblés sont suffisamment clairs pour démarrer les actions.

Intervention Marie Pierre Van Huffel, Michel Catoire était un "ami" de la Ligue et du Basket, et cette démarche est difficile à assumer, et il faut limiter nos actions au niveau de la Ligue de Provence. Une question restera en suspend, c'est le mode de vie de Michel Catoire et sa famille.

Intervention Bernard Thomas, La méthode employée par Michel Catoire, est une trahison de notre amitié, en utilisant notre confiance sur les signatures et ses procédés.

Intervention Georges Pereira, S'interroge sur notre mode de fonctionnement de la double signature. Une remise à plat du fonctionnement est inévitable. Ne souhaite pas jeter la pierre aux membres du Comité Directeur.

Intervention Arnaud Petitboulanger, la somme découverte sera affectée à l'exercice 2013/2014, ce qui impactera lourdement le bilan comptable. Jean Pierre Bruyère, confirme que la situation financière de la Ligue, qui n'est pas en danger et continuera d'assumer ses charges sans problème.

Intervention Marie Pierre Van Huffel, communiquera au niveau de son club lors des prochaines réunions, maintenant que la situation est officielle.

Intervention Jean Louis Cerase, comment va s'organiser le gestion des paiements. Philippe Arnaud, a déjà mis en place une procédure avec le secrétariat de la Ligue pour la comptabilité. Les éléments comptables sont envoyés à la société comptable qui est seule habilitée à gérer la comptabilité.

Jean Pierre Bruyère informe le nouveau mode de fonctionnement de la trésorerie et signifiant que Michel Catoire n'avait pas accès à la trésorerie de la caisse de péréquation.

Jean Claude Rouger, demande à ce que notre gestion soit soumise à une procédure pour éviter que se reproduise cette situation.

**RAPPEL** : La procédure de délai de remboursement de frais, sera appliquée strictement. Les remboursements des mois N se feront au maximum au mois N+1

JPB propose que, lors de l'Assemblée Générale de Morières :

- Rapport moral soit voté à main levée
- Rapport financier 2013/2014 soit voté à main levée
- Budget prévisionnel 2014/2015 soit voté à main levée
- Proposition de vote de confiance pour la suite du mandat à bulletins secrets

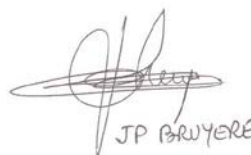
**Adopté à l'unanimité du Bureau Directeur**

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour et aucune question soulevée, la séance est levée à 12h.

**Le Secrétaire Général**  
**Monsieur Cyrille NERIN**



**Le Président**  
**Monsieur Jean Pierre BRUYERE**



JP BRUYERE